

A signaler à l'ARS...



Le circuit de signalement des vigilances réglementaires n'est pas modifié

(hémovigilance, biovigilance, pharmacovigilance, matériovigilance, réactovigilance, cosmétovigilance, toxicovigilance, radioprotection)

Adresse de l'ARS Île-de-France :

ARS - Cellule de veille, d'alerte et de gestion sanitaire
35 Rue de la gare - Millénaire 2
75935 Paris Cedex 19